

Compte rendu du conseil municipal du 19 Novembre 2021

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain

Membres présents :

M. OBARA Sylvain, M. Jean-Marc GILEWICZ, Mme Anne RAMAND, M. Guillaume FEVEZ , M. Fabien OBARA, M ROBERT David, M. MARTINET Pascal, Mme SANZEY Maryse

Membres absents excusés :

Mme CHARLIER Myriam, Mme Marie-Ange MOLLON (HACQUIN), M. GARDEL Romuald

Pouvoirs :

Mme Marie-Ange MOLLON donné à M. Sylvain OBARA

M. GARDEL Romuald donné à M. David ROBERT

Ouverture de la séance à 20 h 10

1. **Désignation du secrétaire de séance** : M. Jean-Marc GILEWICZ

2. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/09/21**

Approuvé à l'unanimité

3. **Adhésion au Service Assurance Groupe du CDG55 Gras Savoye**

Le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès de GRAS SAVOYE garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant d'un arrêt maladie ordinaire pour le personnel des collectivités.

- Prise en charge des maladies ordinaires avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé maladie ordinaire en congé de grave maladie
- Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil d'enfant
- Prise en charge de 50% du salaire lors des 3 premiers mois de maladie par l'assurance.

Montant de la cotisation mensuel indexé sur le salaire à un taux de 1,5% soit 19€/mois.

5 voix contre / 3 abstentions / 1 voix Pour

4. **Tournée Maxilien**

Le conseil départemental sollicite la commune concernant la continuation du passage du minibus, le conseil est d'accord pour la poursuite du projet en 2022 sous condition de revoir le contenu et les services apportés à la population ainsi que les horaires de passage.

5. **Colis de fin d'année**

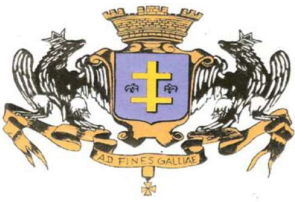
La distribution des colis de fin d'année aura lieu comme à l'habituel pour les habitant(e)s de plus de 70 ans ayant leur résidence principale sur Rembercourt-Sommaise. C'est Maryse Sanzey qui est en charge des colis.

6. **Achat de matériel informatique**

Afin de faciliter certaines démarches administratives en ligne à la mairie pour la population, un point numérique sera créé et nécessite l'achat d'un ordinateur.

Budget prévisionnel de 2 000€

Coût réel : 1 353,73€ subventionné à hauteur de 902€ dans le cadre du plan de relance de la « transformation numérique des collectivités territoriales »



7. Point sur les travaux

***Point sur la voirie**

→ Haut de la rue Bourgeoise : reste à recharger au niveau de la traversée de route, les accotements ont été stabilisés.

→ Rue Chanoine Joignon : Confirmation de devis par Michel TP, avec intervention à la suite des travaux du SMGG pour le remplacement de la canalisation au printemps.

→ Le métrage des rues, ainsi que la requalification de certaines rues seront repris afin de mettre à jour le transfert de la compétence voirie auprès de la Codecom.

→ Une opération de point à temps est prévue pour la fin d'année par la Codecom sur les trous présentant un risque pour les personnes.

***Éclairage public**

→ Trois propositions commerciales concernant le remplacement de l'éclairage existant par un éclairage led ont été étudiées.

LED ELEC et GEPELEC propose du Phillips moins cher mais plus énergivore et donc plus cher sur le long terme. L'entreprise Fevez propose du Thorn, légèrement plus cher mais de meilleure qualité et moins énergivore. Après échange, la commission opte pour du matériel plus performant et une entreprise locale. L'entreprise FEVEZ aura donc à charge de changer l'éclairage public, les travaux devraient se faire d'ici la fin d'année-début d'année 2022 pour un montant de 39 121€ HT. Après subventions déduites, le reste à charge sera d'environ 9 700€.

***Illuminations / Décorations de Noël**

Le SIE MAVS subventionne 450€ sur une facture maximale de 1500€ concernant les illuminations de Noël. Un projet de renouvellement et de réparation est prévu sur plusieurs années.

Cette année la commune a passé une commande pour 5 nouvelles suspensions pour un montant de 1 770 € TTC, ainsi que la réparation de 5 anciennes suspensions par le remplacement des cordons LED.

En parallèle cette année, le comité des fêtes sous la conduite de Marie-Ange a mis en place des ateliers qui se sont tenus les mercredis et les samedis de 16 à 18h, quelques adultes et quelques enfants ont participé à ces derniers et ont permis la réalisation de dizaines de sapins, de bonhommes de neige, de décorations diverses à partir de matériaux de récupération.

Ces décorations seront mises en place dans les villages début décembre.

***Opération Nettoyage**

Le nettoyage du grenier au logement des écoles, de la cave de la salle des fêtes et de la mairie de Sommaisne est prévu le 20/12. Rendez-vous devant la mairie à Rembercourt dès 10h.

***Isolation des combles du logement des écoles**

Un devis est en cours ainsi que les demandes de subventions DETR pour l'année 2022.

***Cloches de l'église**

Le changement d'un moteur de cloches a été effectué par l'entreprise GRADOUX pour un montant de 2 100€ TTC subventionné à hauteur de 60% par le SIE MAVS.

8. Point sur les travaux de sécurité

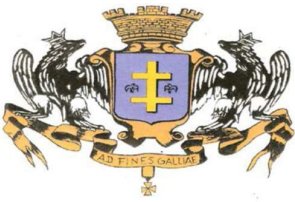
*** Suite au passage de la commission de sécurité**

→ Salle des fêtes: resserrage des connectiques et remplacement du différentiel général.

→ Nettoyage de la hotte aspirante.

→ Installer un bloc autonome de sécurité dans le sas.

→ Compléter le parc des extincteurs : salle Jean Gom, salle des fêtes, église...



*Vidéo surveillance

Un dispositif de vidéosurveillance est à l'étude pour une éventuelle mise en place sur la commune.

9. Entretien des espaces verts

Les espaces verts ont été entretenus cette année par l'ADPAEIM, malgré une nouvelle mise au point sur les attentes précises de la commune cet été, il est difficile d'avoir un rendu clair de ce qui est fait en lien direct avec la prestation demandée.

Des études sont menées avec d'autres prestataires pour un éventuel changement en 2022.

10. Taxe GEMAPI

La Codecom a la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations, depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette dernière doit s'autofinancer en instaurant une taxe dédiée. A ce titre, il a été décidé en conseil communautaire d'instaurer la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts à compter de l'année 2022 dans la limite d'un plafond fixé à 40€ par habitant qui sera prélevée sur l'Avis d'Impôts des Taxes Foncières.

Nouvelle taxe qui va apparaître sur la taxe foncière pour un montant maximum de 40€/personne du foyer.

11. Chemin de Sommaisne

Mme Chenot a sollicité la mairie pour l'achat du chemin communal traversant sa propriété au lieu de résidence. Un devis du géomètre concernant le bornage du terrain s'élève à 1 068€, de plus il y a nécessité de faire une enquête publique.

Les éléments sont transmis à Mme Chenot qui recontactera la mairie pour faire suite ou non à sa demande.

12. Organisation des manifestations de fin d'année – Comité des fêtes

- La soirée Beaujolais a été annulée par le comité des fêtes par manque de participants.
- Le père Noël organisé par le comité des fêtes et sous la houlette de Marie-Ange aura lieu le 18 décembre avec la venue du Persé Circus.
- Les installations et décorations de Noël sont programmées le 1er décembre.
- Les traditionnels vœux du Maire auront lieu le samedi 8 janvier 2022 à 11h.

13. Questions diverses

- Suite aux différents faits qui se sont déroulés ces derniers temps dans le village, une plainte a été déposée pour « entrave à la circulation des véhicules » auprès de la gendarmerie de Revigny-sur-Ornain.

- ZDE : les travaux sur la zone des éoliennes ont débuté.

- Lors du dernier conseil communautaire en date du 9 novembre, Madame La Présidente a informé ce dernier du projet de reconversion du pôle médical de Rembercourt-Sommaise en déménageant la micro-crèche dans ces locaux afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux enfants et permettant de passer de 10 à 12 enfants. Une partie du bâtiment serait également dédiée à un espace partagé pour les acteurs du territoire. Le conseil communautaire en a décidé à l'unanimité après en avoir délibéré.

- Pour les ravalements de façade, la CODECOM subventionne à hauteur de 1 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Retrouvez le compte rendu et les infos sur notre site communal : <http://cmrembercourt.e-monsite.com/>